



N° / MEDD/M

Nouakchott, le 11.1.2016 : انواكشوط في

N/Réf :
V/Réf :

Le Ministre الوزير

A
Monsieur le Ministre de l'Equipe-ment
et des Transports

Objet : Avis de faisabilité environnementale du Projet de construction du Pont de Rosso sur le fleuve Sénégal

Réf.1 : V/L 006/MET/M du 11 janvier 2016

Suite à votre lettre (Réf.1) transmettant le rapport intitulé « Etudes préliminaires de pré-dimensionnement et d'estimation des coûts de construction du Pont de Rosso sur le fleuve Sénégal » et comportant une étude d'impact environnemental et social (EIES) et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR), j'ai l'honneur de vous informer que l'analyse des deux rapports a donné les conclusions suivantes :

Les deux rapports (de l'EIE et du PAR) :

- décrivent le Projet et sa zone d'influence et l'état initial de l'environnement,
- donnent le cadre politique, légal et institutionnel,
- renferment un Plan de gestion environnemental et social (PGES) qui identifie les impacts potentiels et leur préconise des mesures d'atténuation,
- précisent les modalités de la consultation du public et la participation communautaire,
- évaluent le coût des mesures d'atténuation et des indemnités et compensations des pertes et identifient les sites de réinstallation possibles.

Le Programme de suivi environnemental est assuré par un Comité Ad Hoc et des commissions nationales des deux pays. Il comprend deux volets :

- la surveillance des travaux qui permet de s'assurer que les mesures d'atténuation et de bonification recommandées sont mises en œuvre et
- le suivi de l'efficacité de ces mesures d'atténuation des impacts du Projet sur les composantes environnementales et sociales.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur d'accorder un avis favorable de faisabilité environnementale du Projet de construction du Pont de Rosso sur le fleuve Sénégal.

Ampliations :

- PM
- MSG/PR.

Amédi CAMARA

